



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Publié le :
08 JUIL.2026

CCAS
■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026_048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Point n°9 : Organisation des initiatives seniors « colis, chocolat, banquets » pour 2027

L'an deux mille vingt-six, le 30 du mois de juin à dix-sept heures quinze,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur - Marne, légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présent(e)s :

M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Isabelle DEISS, M. Julien LEGER, Mme Josiane ALIX, M. Jean-Louis BESNARD, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme Marie-Flore NGUEMENCHE

Mme Geneviève CARPE (donne procuration à ,Mme MUSSOTTE-GUEDJ)

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présent(e)s : 11

Nombre de procurations : 1

Nombre de votant(e)s : 12

A l'unanimité des suffrages exprimés

12 votes pour

M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Isabelle DEISS, M. Julien LEGER, Mme Josiane ALIX, M. Jean-Louis BESNARD, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Geneviève CARPE

0 abstention,

0 NPPV

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat. La juridiction territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20260630-2026-048-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

■ **DIRECTION DE LA SOLIDARITE**
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 30/06/2026
Délibération N°2026-48

OBJET : Organisation des initiatives seniors « colis, chocolats, banquets » pour l'année 2027

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction M57 sur la comptabilité des communes et de leurs Etablissements publics ;

Considérant que chaque année le CCAS organise des initiatives solidaires à destination des seniors champinois afin notamment de lutter contre l'isolement des personnes âgées ;

Considérant le rapport explicatif relatif aux initiatives seniors « colis, chocolats, banquets » 2027 préalablement soumis aux administrateurs pour prise de décision ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide d'organiser les initiatives seniors 2027 telles que décrites dans le rapport explicatif susmentionné,

ARTICLE 2 : Dit que les dépenses relatives à ces initiatives seront inscrites au budget principal du CCAS,

ARTICLE 3 : Autorise le Président, la Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée du CCAS à signer tout acte à l'origine de ces initiatives ou qui en serait la conséquence.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

